

**INFRAPOLE INDRE - LIMOUSIN**

24, RUE ARISTIDE BRIAND – 87100 LIMOGES  
TEL. : +33 (0)5 55 11 13 71



**LE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT**

Madame la Préfète de la Corrèze  
1, rue de Souham  
19000 TULLE

Dossier suivi par : P. JORDAN (Tél : 09 71 92 37 15)

Objet : Ligne ferroviaire de Le palais à Eygurande – suppression du passage à niveau n° 59

Pièces jointes : - dossier d'enquête publique  
- copie de la délibération du conseil municipal d'Alleyrat  
- projet d'Arrêté Préfectoral

Limoges, le 30 juin 2022

Madame la Préfète,

Le passage à niveau n° 59 situé sur la commune d'Alleyrat, à l'intersection d'un chemin rural et de la ligne ferroviaire du Palais à Eygurande au km 487+280, est classé en 1<sup>ème</sup> catégorie (PN public pour voiture) par Arrêté Préfectoral en date du 19 novembre 1991. Il est équipé de part et d'autre de la voie ferrée d'une barrière oscillante complétée d'un portillon.

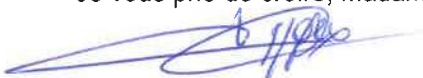
Dans le cadre de la démarche ministérielle sur la sécurisation des passages à niveau et afin de diminuer les risques d'accident, la SNCF a engagé une démarche de suppression des passages à niveau qui sont peu ou plus utilisés.

Ce passage à niveau répondant à ces critères a fait l'objet d'une demande de suppression auprès de la mairie d'Alleyrat qui a approuvé notre demande après avis du conseil municipal dont vous trouverez ci-joint copie de la délibération en date du 25 mars 2022.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de supprimer ce passage à niveau. Sauf objection de votre part, cette mesure sera homologuée par Arrêté Préfectoral dont vous voudrez bien trouver ci-joint le projet.

Dans le cas où vous estimeriez nécessaire de faire ouvrir au préalable, une enquête publique sur la commune d'Alleyrat, je vous adresse, ci-annexé, le dossier habituel.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de ma haute considération.



Sylvain CHAPPOUX